

CODE VESTIMENTAIRE


L'École secondaire de la Montée exige une tenue vestimentaire propre, décente et adaptée au milieu de vie scolaire.

L'élève doit respecter en tout temps le code vestimentaire (incluant les pauses, les retenues, les journées pédagogiques et les activités scolaires).

Ainsi, le port de l'uniforme est requis en tout temps sur les terrains de l'école.

 TENUE OBLIGATOIRE	
HAUTS	
 	
✓	Le chandail de la collection générale avec les logos de l'école visible est obligatoire en tout temps. Il doit être porté de façon conventionnelle.
BAS	
✓	L'élève doit en tout temps avoir un vêtement le couvrant de la taille à la mi-cuisse. Toute forme d'excentricité ou d'exagération sera gérée cas par cas.
AUTRES VÊTEMENTS ACCEPTÉS	
✓	Les chandails à manches longues hors collection sont acceptés uniquement si portés SOUS l'uniforme.
✓	Certains cours ou événements nécessitent le port de vêtements spéciaux. Ce sont les enseignants qui donnent les précisions sur ces vêtements et les élèves doivent s'y conformer.

Friperie
Le Ber (accessible aux élèves seulement)
Mercredi de 12h15 à 12h50 au local 1116
Quelques vêtements sont également disponibles au secrétariat du pavillon Saint-François.

 TENUE INTERDITE	
⊘	Aucun chandail, veste, châle, etc. ne peut être porté par-dessus le chandail de l'une des collections offertes.
⊘	Tout accessoire pouvant cacher le logo de l'école.
⊘	Le port d'un couvre-chef avant 16 h.
⊘	Tout accessoire ou vêtement dont le message traduit, véhicule ou illustre une forme de violence ou un message non approprié.
⊘	Tout accessoire qui pourrait compromettre la sécurité.
Toute forme d'excentricité ou d'exagération sera gérée cas par cas.	
POUR COMMANDER	
Se référer à l'adresse suivante pour avoir accès à la commande en ligne et aux modèles de la collection :	
Delamontee.gxd.ca 